

PRESTATIONS EXTERNES : PSYCHOLOGUE CLINICIEN(NE)
ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE
REGION LIMOUSIN - LIMOGES

SECTEUR / SERVICE

SNCF / Pôle de soutien Psychologique

Le pôle de soutien psychologique SNCF est composé de psychologues cliniciens spécialisés en victimologie, validés par FRANCE VICTIMES.

L'équipe des psychologues assure une permanence téléphonique 24h/24 et 7j/7. Elle réalise un accompagnement psychologique individuel et collectif du personnel pour des motifs de stress professionnel, de choc psychologique ou de mal-être au travail, dispense des formations préventives et mène des analyses de pratique professionnelle.

Toutes les interventions du Pôle de soutien psychologique respectent le code de déontologie des psychologues. Son mode de fonctionnement a reçu l'aval de la Commission nationale consultative sur la déontologie des psychologues (CNCDP).

NATURE DE LA PRESTATION

Assurer une permanence auprès du personnel de l'entreprise qui sollicite un entretien pour un motif professionnel : choc psychologique dans le cadre du travail, mal être au travail ou stress professionnel.

Les entretiens spécialisés visent à réduire l'importance des signes psychologiques consécutifs à l'événement ou à la situation professionnelle.

Le psychologue clinicien pourra intervenir à deux niveaux :

- 1 – L'entretien individuel à la demande de l'agent (l'agent est alors orienté par le psychologue de permanence téléphonique)
- 2 – L'entretien de groupe auprès de plusieurs victimes concernées par un même événement (débriefing organisé par la responsable des interventions sur site du Pôle de Soutien Psychologique).

Le psychologue clinicien devra faire un retour mensuel sur son activité au Pôle de Soutien Psychologique.

PROFIL EXPERIMENTE RECHERCHE

- Titre de psychologue (N° ADELI)
- MASTER 2 (ou DESS) de Psychologie clinique
- Expérience clinique significative : 3 à 5 ans minimum

Expérience et/ou DU en victimologie serait un plus.

LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Site : Limoges.

La prestation se déroulera dans les locaux de la permanence SNCF.

DUREE DE LA PRESTATION

1/2 journée par semaine ou 1 journée tous les 15 jours.

Nature du contrat : Convention d'un an.

La durée de la prestation pourra évoluer en fonction des besoins et à la demande du Pôle de Soutien Psychologique.

Vous pouvez adresser vos candidatures : stellin.heinrich@sncf.fr et caroline.brossard-nabet@sncf.fr

Merci de cibler votre candidature quant au profil recherché.

Date limite de réception des candidatures : le 30 aout 2019